

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 avril 2014

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M.SALLARD Claude, Mme FLANEAU Emilie, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etaient EXCUSES : /

Madame BAHIER Marie-Laure été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2014

Distribution du procès verbal de la communauté de communes LE HORPS LASSAY du 19 mars 2014

Monsieur le Maire souhaite ajouter 1 point à l'ordre du jour : il est accepté à l'unanimité:

- reprise de délibération contrat de maintenance informatique

1- Constitution des commissions communales

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Instaurent les commissions communales dans les domaines suivants:
 - Affaires scolaires / périscolaire/ Animation jeunesse
 - Affaires rurales et agricoles
 - Affaires urbaines / Urbanisme / Aménagement paysager/ Bâtiments communaux/ commerces.
 - Pavillons locatifs
 - Commission de recrutement
 - Commission finances
 - Commission vie sociale
- Soulignent que les commissions doivent faciliter le débat du conseil municipal
- Signalent que les propositions issues de ces commissions ne se substituent pas aux décisions du conseil municipal
 - Rappelent que le maire est membre de droit de toutes les commissions

1 - Affaires scolaires / périscolaire / Animation jeunesse

Responsable : MARTEL Sylvie

Ecole, Association parents d'élèves, équipements, animation jeunesse
Cantine
Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) - Garderie périscolaire
Transports scolaires, CEG de LASSAY

Responsable 2 : RIOULT LERICHE Stéphane

**TRIGUEL Valérie
SOCHON Céline**

BOUSSELET Nadine
FLANEAU Emilie

Vote à l'unanimité

2 - Affaires rurales et agricoles **Responsable : RIOULT LERICHE Stéphane**

Voirie rurale : routes et chemins communaux, ponts, écoulement eaux, fossés
Environnement, sécurité
Dossiers administratifs : calamités agricoles, subventions à caractère agricole
Eau et assainissement collectif et non collectif (campagne et bourg)
Ordures Ménagères (campagne et bourg)
Ennemis des cultures

Responsable 2 : BUSSON Roger

SALLARD Claude
BAHIER Marie-Laure
GUERALT Olivier
SOULARD Alain

Vote à l'unanimité

Affaires urbaines : urbanisme, aménagement paysager, bâtiments communaux, commerces

3 - **Responsable : BUSSON Roger**

Entretien, environnement, embellissement du bourg : tonte, taille, fleurissement, balayage bourg....
Lotissements : création, développement,...
Enfouissement des réseaux.
Bâtiments communaux et construction / rénovation logements.
Consommation d'énergie
Fleurissement
Illuminations

Responsable 2 : BOUSSELET Nadine

SOULARD Alain
PLET Olivier
SOCHON Céline
BOISNARD Michèle

Vote à l'unanimité

4 - Pavillons locatifs **Responsable : BOUSSELET Nadine**

Gestion (Etat des lieux, bail, impayés), entretien, relations avec les locataires

Responsable 2 : TRIGUEL Valérie

BAHIER Marie-Laure
SOCHON Céline
SOULARD Alain
BUSSON Roger

Vote à l'unanimité

5- Commission de recrutement **Responsable : JEUSSE Loïc**

Titulaires :

BUSSON Roger
SOULARD Alain

BOISNARD Michèle

Suppléants

**SALLARD Claude
TRIGUEL Valérie**

Vote à l'unanimité

6- Commission finances

Responsable : JEUSSE Loïc

Budget, subventions

**RIOULT LERICHE Stéphane
BAHIER Marie-Laure
BUSSON Roger
MARTEL Sylvie
BOUSSELET Nadine**

Vote à l'unanimité

7- Commission "Vie Sociale"

a - C.C.A.S.

Loïc JEUSSE

(le C.C.A.S. doit comporter autant de conseillers municipaux (4 au mini, et 8 au maxi) que de personnes désignées).

Conseillers municipaux :

**LEON Marcel
SALLARD Claude
MARTEL Sylvie
FLANEAU Emilie
BAHIER Marie Laure**

Membres nommés par le Maire

**HADRZYNSKI Annie
BOISNARD Marie-Claude
RIOULT Andréa
MARTEL Bernard
JOUSSE Michel**

Vote à l'unanimité

b - Comité des Fêtes

Responsable : PLET Olivier

**BOUSSELET Nadine
MARTEL Sylvie
SALLARD Claude
TRIGUEL Valérie
RIOULT LERICHE Stéphane**

Vote à l'unanimité

c – communication (bulletin municipal / site internet)

Responsable : JEUSSE Loïc

**SOULARD Alain
FLANEAU Emilie
RIOULT LERICHE Stéphane
SALLARD Claude
MARTEL Sylvie
BUSSON Roger
BOUSSELET Nadine
GUEREAULT Olivier**

Vote à l'unanimité

d- Cimetière**Responsable : SALLARD Claude****Responsable 2 : RIOULT LERICHE Stéphane**

PLET Olivier
 BOUSSELET Nadine
 SOCHON Céline
 LEPLARD Gilbert

Vote à l'unanimité

e- Commission administrative révision listes électorales**Responsable : JEUSSE Loic**

- 1 délégué de l'administration : Mme OGER Rachel
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance : Mme BOISNARD Michèle

Vote à l'unanimité

f- Responsables divers**Salle communale : 1. BOUSSELET Nadine ; 2. RIOULT LERICHE Stéphane ; 3. BAHIER Marie-Laure****Bibliothèque : MARTEL Sylvie****Foyer des Jeunes : 1. BAHIER Marie-Laure ; 2. BOUSSELET Nadine ; 3. BUSSON Roger****Sports (terrain football, tennis, pétanque) : RIOULT LERICHE Stéphane**

Vote à l'unanimité

1-2 - Commission communale des impôts

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil municipal propose à la Direction des Services Fiscaux les personnes suivantes :

1 - Membres Titulaires

1. LEON Marcel	2. SALLARD Claude	3. BOISNARD Michèle	4. Olivier GUERAULT
5. RIOULT-LERICHE Stéphane	6. BOISNARD Daniel	7. BOUSSELET Denis	8. GERAULT Didier
9. SOCHON Samuel	10. RENARD Odile	1. RENOARD Bruno (Le Horps)	2. - GOUPIL Patrick (Lassay)

2 - Membres Suppléants

1. LEPLARD Jean-Michel	2. SOULARD Alain	3. GARRY Evelyne	4. CANU Dany
5. BUSSON Roger	6. LAUNAY Gérard	7. BOISNARD Christian	8. SOCHON Gérard
9. OGER Jean Paul	10. SOCHON Yvon	1. CREUSIER Pascal (Le Ham)	1. LEDONNE Alain (Méhouin)

1-3 - Elections des membres de la commission appel d'offres

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune pour la Commission d'Appel d'Offres,
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

*Conseil Municipal de Charchigné
 Réunion du 10 avril 2014*

- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du vote :

- 1er tour de scrutin pour les trois délégués titulaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Stéphane RIOULT LERICHE 15 voix

- Olivier PLET 15 voix

- Alain SOULARD 15 voix

MM RIOULT LERICHE, PLET et SOULARD ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

- 1er tour de scrutin pour les trois délégués suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Claude SALLARD 15 voix

- Michèle BOISNARD 15 voix

- Sylvie MARTEL 15 voix

M SALLARD et Mmes BOISNARD et MARTEL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Sont élus pour la Commission d'Appels d'Offres :

🚩 Délégués titulaires : Stéphane RIOULT LERICHE
Olivier PLET
Alain SOULARD

🚩 Délégués suppléants : Claude SALLARD
Michèle BOISNARD
Sylvie MARTEL

2- Désignations des référents services extérieurs

<u>Délégations extérieures</u>	
1 - C.N.A.S. (1 délégué)	1. – MARTEL Sylvie
2 - Défense (1 délégué)	1. – RIOULT LERICHE Stéphane
3 - Référent sécurité routière (1 délégué)	1. – LEON Marcel
4- Représentant OTSI (Office du Tourisme - LASSAY LES CHATEAUX)	1. – FLANEAU Emilie 2.- PLET Olivier

3- Elections des délégués des structures intercommunales

3-1 Elections des délégués au syndicat intercommunal d'électrification (SDEGM)

- Vu le CGCT,
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification,
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du syndicat,
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du vote :

- 1er tour de scrutin pour le délégué titulaire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. SALLARD Claude 15 voix

M. SALLARD Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- 1er tour de scrutin pour le délégué suppléant :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LEON Marcel 15 voix

M. LEON Marcel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Sont élus pour représenter la Commune de CHARCHIGNE :

-  Délégué titulaire : M. SALLARD Claude
-  Délégué suppléant : M. LEON Marcel

3-2 Elections des délégués au SIVM de LE HORPS

- Vu le CGCT,
- Vu les statuts du S.I.V.M. de LE HORPS,
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat,
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du vote :

- 1er tour de scrutin pour les deux délégués titulaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LEON Marcel 15 voix

- M. JEUSSE Loïc 15 voix

MM. LEON Marcel et JEUSSE Loïc ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

- 1er tour de scrutin pour les deux délégués suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M RIOULT LERICHE Stéphane 15 voix

- Mme BOUSSELET Nadine 15 voix

M RIOULT LERICHE et Mme BOUSSELET Nadine ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Sont élus pour représenter la Commune de CHARCHIGNE :

🇫🇷 Délégués titulaires : M. LEON Marcel
M. JEUSSE Loïc

🇫🇷 Délégués suppléants M. RIOULT LERICHE Stéphane
Mme BOUSSELET Nadine

3-3 Elections des délégués au syndicat mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne

- Vu le CGCT,
- Vu les statuts du Syndicat mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne,
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du syndicat,
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du vote :

- 1er tour de scrutin pour le délégué titulaire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. JEUSSE Loic 15 voix

M. JEUSSE Loic ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- 1er tour de scrutin pour le délégué suppléant :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M RIOULT LERICHE Stéphane 15 voix

M RIOULT LERICHE Stéphane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Sont élus pour représenter la Commune de CHARCHIGNE :

- | | | |
|---|---------------------|------------------------------|
| ✚ | Délégué titulaire : | - M. JEUSSE Loic |
| ✚ | Délégué suppléant | - M. RIOULT LERICHE Stéphane |

3-4 Elections des délégués SIVOM de la région de LASSAY

- Vu le CGCT,

- Vu les statuts du Syndicat mixte de renforcement en eau potable du nord Mayenne,

- Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat,

- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du vote :

- 1er tour de scrutin pour les deux délégués titulaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. JEUSSE Loic 15 Voix

- M. RIOULT LERICHE Stéphane 15 Voix

MM JEUSSE et RIOULT LERICHE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

- 1er tour de scrutin pour les deux délégués suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nbre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins nuls ou ne contenant une désignation suffisante*): 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LEON Marcel 15 Voix

- M. BUSSON Roger 15 voix

MM LEON et BUSSON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Sont élus pour représenter la Commune de CHARCHIGNE :

- ✚ Délégués titulaires :
 - JEUSSE Loic
 - RIOULT LERICHE
- ✚ Délégués suppléants
 - LEON Marcel
 - BUSSON Roger

4- Indemnités des élus

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités locales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes.

DECIDE, après en avoir délibéré, de fixer le montant des **indemnités de fonction de Maire et d'Adjointes** aux taux suivants :

Fonction	NOM Prénom	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015)		
		Indemnité maximale	Indemnité accordée	Correspondance en euros (brut)
Maire	JEUSSE Loic	31 %	31 %	1 178.46 €
1 ^{er} Adjoint	RIOULT-LERICHE Stéphane	8.25 %	8.25 %	313.62 €
2 ^{ème} Adjoint	BUSSON Roger	8.25 %	6.19 %	235.31 €
3 ^{ème} Adjointe	BOUSSELET Nadine	8.25 %	6.19 %	235.31 €
4 ^{ème} Adjointe	MARTEL Sylvie	8.25 %	6.19 %	235.31 €

- ✚ Précise que la date d'entrée en vigueur de ces indemnités est le 28 mars 2014

5- Frais de déplacement des élus

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités locales, notamment les articles L 2123-18 à L 2123-19,

Considérant que les communes peuvent rembourser les frais de déplacement des membres du conseil municipal,

DECIDE à la majorité, après en avoir délibéré, que :

- ✚ **les frais de déplacement hors territoire liés à l'exercice du mandat électoral seront remboursés** aux membres du conseil municipal ayant eu un ordre de mission (réunion, déplacement pour réaliser des achats, etc...), sur production des justificatifs des dépenses réelles

6- Paiement des heures pour les élections pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que Noémie BUARD et Jacqueline SOCHON ont effectué des heures supplémentaires (2h30) le dimanche 23 mars, à l'occasion des élections municipales.

Selon les textes en vigueur (décret n°2002-60 du 14/01/2002 modifié), Monsieur le Maire explique que ces deux agents de catégories C et B peuvent bénéficier d'I.H.T.S. (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

Le tarif des I.H.T.S. est fonction de la situation de l'agent et de l'indice qu'il détient :

- agent à temps complet : heures supplémentaires avec majoration pour le dimanche,
- agent à temps non complet : heures complémentaires, sans majoration.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Décide d'indemniser Mme SOCHON et Mme BUARD pour les travaux supplémentaires occasionnés par les élections municipales,
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à verser l'I.H.T.S. en fonction de la situation de ses deux agents : heures supplémentaires avec majoration pour le dimanche pour Mme BUARD et heures complémentaires pour Mme SOCHON.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

7- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

8- Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie une demande de subvention du collège St Nicolas de Villaines la Juhel. L'établissement demande une participation financière dans le cadre d'un voyage en Allemagne auquel un enfant de la commune participe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Décide de ne pas répondre favorablement à la demande du collège St Nicolas se justifiant par le fait que la commune privilégie les aides pour le niveau élémentaire correspondant à la compétence communale.

9- Etat d'avancement rythmes scolaires

Monsieur le Maire fait un point aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu sur l'avancée de la mise en place des rythmes scolaires à l'école communale. Il donne tout d'abord le résultat des questionnaires qui ont été distribués aux parents d'élèves afin d'évaluer la fréquentation et les besoins des familles par rapport aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Il communique également aux élus le planning de la future semaine type approuvée par l'académie nationale et entame une réflexion sur l'évolution des plannings des employés.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une première étape de cette nouvelle organisation et que la réflexion doit continuer d'être menée notamment par la commission affaires scolaires qui devra se réunir prochainement à ce sujet.

10- Reprise délibération contrat de maintenance informatique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération du Conseil Municipal du 18 mars en effet une erreur d'interprétation a été commise à la lecture du devis. Cette rectification est en faveur de la commune (450 € au lieu de 560 €).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance informatique de la Mairie est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Le nouveau contrat de maintenance informatique proposé par la société SARL essor numérique fonctionne sur la base d'un forfait horaire annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- ✚ De valider la proposition de la société SARL essor numérique pour la maintenance du parc informatique de la commune pour un montant de 450 € HT pour l'année 2014.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

11- Questions diverses

a) Illuminations 2014

La Commission chargée des illuminations procède au choix de deux modèles pour les décorations de fin d'année. Il est rappelé que la Mairie de Charchigné est actuellement liée à la société Loir pour la location des illuminations sous la forme d'un contrat triennal qui prend fin cette année. Le montant annuel alloué est de 700 € HT.

b) Fleurissement 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que chaque année a lieu une distribution gratuite de lierres aux administrés de la commune. Le Maire interroge le Conseil Municipal sur la reconduction de cette initiative.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à 9 voix pour et 6 abstentions, décide d'organiser cette année la distribution de fleurs.

Les dates fixées sont les samedis 10 et 17 mai 2014 de 10h30 à 12h à l'atelier communal.
MM. Olivier GUERULT et Claude SALLARD tiendront la permanence du 10 et Mme BOISNARD Michèle et M. LEON Marcel celle du 17.

c) Mobilier salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une nouvelle table pour les réunions de l'assemblée délibérante. En effet, depuis le passage à quinze conseillers municipaux (dû au fait que la commune de Charchigné a dépassé les 500 habitants) la table jusqu'ici utilisée s'avère trop petite. Monsieur le Maire propose un devis de 873.10 € HT de la société UGAP. Le Conseil Municipal valide le devis présenté par Monsieur le Maire.

d) Planning permanences élections européennes

Monsieur le Maire distribue le planning des permanences des membres du conseil municipal pour la tenue du bureau de vote le dimanche 25 mai 2014 à l'occasion des élections européennes

e) Projet éolien à Charchigné

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en Mairie les arrêtés de refus de Mr Le Préfet des permis de construire concernant la construction de 4 éoliennes et du poste de livraison associé à Charchigné. Ce refus du Préfet est motivé par un avis défavorable du ministère de la défense : le projet éolien de Charchigné est situé dans un secteur d'entraînement à basse altitude des appareils de l'armée dénommée SETBA SELUNE.

f) Devis services techniques et passage de CACES

Monsieur BUSSON, deuxième adjoint et responsable de la commission « Affaires urbaines » présente au Conseil Municipal deux devis destinés aux services techniques. Le premier concerne la fourniture de pavés autobloquants pour le chantier d'aménagement de la place de la salle de loisirs pour un montant de 1 509 € de la société LEPINAY et le second l'achat d'un lève palette pour les services techniques proposé à 1050 € HT par la société LAMY.

M. BUSSON interroge le Conseil Municipal sur la possibilité de faire passer un CACES pour la conduite d'une mini pelle à M. BERTHOUT Jean-Yves. Le Conseil Municipal donne son accord pour chacun de ces points.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 22 mai 2014

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE